



ANNIVERSAIRE A LA PATINOIRE

CONDITIONS ET ORGANISATION

Prise de contact et réservation

Après avoir consulté les deux formules anniversaire que nous proposons à la patinoire, nous vous invitons à nous contacter via le formulaire de réservation sur notre site ou directement par téléphone.

Nous vous indiquerons si la date souhaitée est disponible, puis nous vous pré-réserverons la date.

Ensuite, il vous sera remis la feuille de réservation ainsi que des cartons d'invitations à remettre aux invités de votre enfant. Feuille de réservation à nous renvoyer complétée et signée accompagnée d'un acompte de 40euros (chèque ou espèces).

Le reste de la prestation sera à régler le jour de l'événement.

Le jour de l'anniversaire



Merci de vous présenter à l'heure convenue devant l'entrée principale de la patinoire. Une personne viendra vous recevoir.

Dans les deux formules est compris l'accompagnement de 1 à 2 parents gratuitement, ces derniers pourront chausser des patins et aller patiner sur la glace avec les enfants.

Rappel des formules :

- Formule liberté : Les enfants et parents accompagnateurs patinent en toute autonomie sur la durée de la séance. Le goûter pour les enfants s'effectuera en cafétéria dans un espace qui leur sera dédié. Friandises, gâteaux d'anniversaire (chocolat ou fruits au choix), et boissons à volonté (jus de pomme, limonade, eau. Supplément soda 3,50€) leur sera proposé.
- Formule animée : Un animateur formé accueillera les enfants sur la glace, pour une heure d'initiation et activités en fonction du niveau du groupe. Le goûter pour les enfants s'effectuera en cafétéria dans un espace qui leur sera dédié. Friandises, gâteaux d'anniversaire (chocolat ou fruits au choix), et boissons à volonté (jus d'orange, limonade. Eau. Supplément soda 3,50€) leur sera proposé. Sur le reste de la séance, les enfants et parents accompagnateurs pourront retourner sur la glace patiner librement.

Récupération des enfants :

Les parents devront récupérer leur enfant à la sortie de la patinoire.

Conditions d'annulation

Jusqu'à 15 jours avant l'événement : remboursement de l'acompte.

A moins de 15 jours de l'événement : encaissement de l'acompte.

